



Se loger

Plusieurs possibilités d'hébergement s'offrent aux visiteurs.

Renseignements :

► Bureau d'Information de Porquerolles

Tél. : 04 94 58 33 76 - Fax : 04 94 58 36 39

contact@porquerolles.com / www.porquerolles.com

► Office de tourisme de la ville d'Hyères

B.P.721 - 83412 HYERES CEDEX

Tél. : 04 94 01 84 50 - Fax : 04 94 01 81 51

info@ot-hyeres.fr / www.hyeres-tourisme.com

► Centrale de réservation

Tél. : 04 94 38 50 91 - Fax 04 94 38 61 78

reservation@provence-azur.com

Se documenter

► Carte marine et terrestre de l'île de Porquerolles au 1/10 000^e, Parc national de Port-Cros, 2005.

► Parc national de Port-Cros, île de Port-Cros et Porquerolles, Claude-Marie Vadrot, Actes Sud - Parc national de Port-Cros, 1998.

► Cycloguide de randonnées dans l'île de Porquerolles, Parc national de Port-Cros, 2003.

► 80 fleurs des îles d'Hyères et du littoral varois, Ed. Libris, 2006.

► 80 poissons et espèces marines de Méditerranée, Ed. Libris, 2007.

► Dépliants, fiches d'itinéraires et fiches thématiques.

Renseignements :

Siège social :

Parc national de Port-Cros /

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Castel Sainte-Claire

83418 Hyères Cedex

Tél. : 04 94 12 82 30

Fax : 04 94 12 82 31

accueil.pnpc@espaces-naturels.fr

www.portcrosparcnational.fr

2007

L'île de Porquerolles est un territoire d'exception ouvert à tous mais sous la responsabilité de chacun.

Elle est protégée par une réglementation spécifique. Merci de la respecter.



- Pas de feu ni de cigarette en dehors du village pour prévenir l'incendie et garder les plages propres.
- Pas de camping ni de bivouac
- Pas de déchets en dehors des conteneurs, pour ne pas altérer les milieux naturels et les paysages.
- Pas de bruit ni de dérangement pour préserver le caractère des lieux.
- Pour conserver la diversité biologique, la cueillette et le prélèvement sont réglementés.
- La circulation des véhicules motorisés et des vélos est réglementée.
- Pour sauvegarder la flore et la faune sauvages, ne pas quitter le tracé des pistes et des sentiers autorisés.
- Pour la tranquillité de la faune, les chiens doivent être tenus en laisse. Ils sont interdits d'accès sur les plages pour des raisons de salubrité.

En mer, certaines zones font l'objet d'une réglementation particulière, dans le cadre de Natura 2000, pour protéger, notamment, l'herbier de posidonies.

Son contenu détaillé peut être consulté à la Maison du Parc au Jardin du Palmier et à la Capitainerie du port.

Danger Incendie

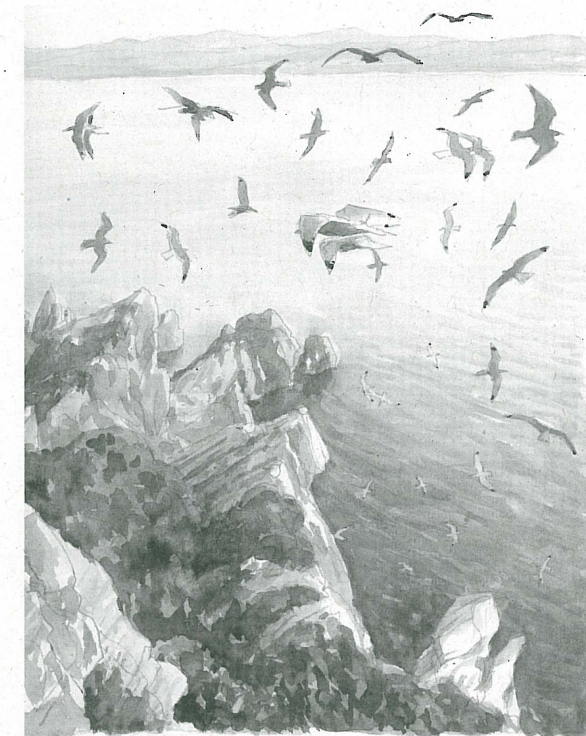
- Sécheresse + vent = risque accru d'incendie

Pour la sécurité de chacun, les massifs forestiers sont alors fermés à la fréquentation du public et la circulation n'est autorisée que sur les chemins d'accès aux plages.

Renseignements au 04 98 10 55 41 ou www.cdig-var.org

En cas d'incendie appeler le 18 ou le 112. Ne pas s'éloigner de la mer.

Porquerolles : Mode d'emploi



*Arpenter l'île de Porquerolles,
c'est aller d'un pas apaisé à la rencontre
d'une frontière subtile entre l'eau et la terre,
entre la sagesse et les excès des hommes ...*

Illustrations : D. Clavreul